



Paris, le mardi 17 mars 2015

Objet : Redevance de mouillage.

Jean Noël

GUERINI

Sénateur des
Bouches du Rhône

Président du Conseil
Général

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos légitimes inquiétudes sur les conséquences de la redevance de mouillage, appelée plus directement « taxe mouillage », variable selon les navires et les temps d'ancrage.

Lors de notre dernière entrevue, je vous ai indiqué mon opposition à la loi portant la Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui a instauré ce nouvel impôt.

Tout comme vous, et contrairement à ce que prétend le gouvernement, je crains que cette redevance ne soit généralisée à l'ensemble des aires marines protégées des côtes françaises, voire à l'intégralité de notre littoral, et non pas aux seuls rivages corses.

Sa mise en œuvre, fort complexe et coûteuse alors même que l'on parle de réduction des dépenses, touchera toutes celles et tous ceux qui, à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône, partagent les plaisirs de la mer, de la voile et de la pêche en bordure du littoral.

À l'occasion de la seconde lecture devant la haute Assemblée, en juin prochain, je réitérerai mon opposition à la loi NOTRe et par la même à l'augmentation de la pression fiscale, qui ne sera jamais la réponse à l'indispensable protection de notre environnement.

Restant à votre disposition, soyez certain de mon entier soutien.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Michel Lambert
Président de la Fédération Nautique des bouches-du-rhône
233 Corniche Kennedy
13007 MARSEILLE